Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2013-22 en date du 11/04/2013 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école primaire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 11 Avril 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 04 Avril 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	4	10	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUCHER Michel, HARGE André.

Représentés : MM. COLLENNE Michèle procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie.

Le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget, que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin. (4 600,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 1,45 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

1°) **DEMANDE** à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux de mise en accessibilité de l'école primaire aux personnes à mobilité réduite.
- Montant du prêt : 4 600,00 €
- Bonification du Département : 2 points
- Taux d'intérêt après bonification : 1,40 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 16 AVR. 2013

2°) **DECIDE** de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin aux conditions précédemment citées.

3°) **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées, avec la Caisse d'Épargne du Limousin.

A La Geneytouse, le 11 Avril 2013

Le Maire,
Jean-Claude LEBLOIS

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87 HTE-VIENNE

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **16 Avril 2013** et transmise à la Préfecture.